DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Commission	**Section SENIORS et VÉTÉRANS**	
Saison 2023-2024	Date : Jeudi 22 Février 2024– Séance ouverte à 19 h 30	PV n° 12
Présents :	MM. Claude BARRÉ, Yoann FOUASSIER, Jean-Paul NOUVEL, Pascal PERRET et Nicolas POTTIER.	
Excusé :	M. Alain CAILLET.	

1. Adoption PV

Le PV n° 11 de la réunion du jeudi 25 janvier 2024 est adopté.

2. Article 37

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline

La Commission :
Constate que l'équipe de LAVAL MAGHREB JS 2 – Championnat Seniors – D3 Groupe D a atteint le total de 21 Pénalités au 11 février 2024.
En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL., la commission décide **du retrait de 1 point au classement** de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

4. Dossier transmis par la Commission Départementale Règlementaire et Contentieux

Dossier n°28 du 17/12/2023. La CDOC prend connaissance du PV du 24/01/24 de la CDRC et valide le match perdu par pénalité à Ruillé-Loiron FC 2 – donne la victoire à Ent. Ahuillé Montigné 2 (Ent. Ahuillé Montigné 2 : 3 points, Ruillé-Loiron FC 2 : -1 point – Score 3 à 0).

5. Point sur le Championnat

Ordonnancement des matches non joués.

6. Dossiers Divers

. Validation du forfait général pour la saison 2023/2024 de l'équipe 2 de AJS ST FRAIMBAULT (D3/A).

. Mail de Monsieur Gaétan GOUSSIN du PAS SPORTS en date du 31/01/2024. Pris note

. Mail de STE GEMMES SPORTS concernant leur non déplacement à PARNÉ/ROC le 11/02/2024 (D4/B) : la commission demande un complément d'information.

. Mail de SIMPLÉ MARIGNÉ concernant les déplacements en D3. Pris note

. Mail de Monsieur Joël BOUDONNET, Président du club de LA BAZOGE MONTPINCON du 21/02/2024. Pris connaissance. Dit le mail non recevable car non envoyé par la messagerie officielle du club.

* * * * * * * * * *

Prochaine réunion : sur convocation

* * * * * * * * * *

Le Président de la commission

Pascal PERRET